

# OBJET

Date : 8 mars 2021

---

**Présents :** Mesdames les Professeurs Marie-Edith LAFON, Dominique LIGUORO et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Patrick DEHAIL, Pierre MERVILLE, Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ et Pierre DUFFAU, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX, Fanny PELLUARD-NEHME, Claire ROUBAUD et Aurélie RUET, Messieurs les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF, Nicolas SALAMON, Emmanuel RICHARD et Frantz THIESSARD, Mesdemoiselles Yasemine SAHIN, Caroline VANDIER et Grâce MUZARD, Messieurs Thomas FOURCANS, Lucas EDOUARD, Hugo LALLEMAND et Loïc GUYOT, Monsieur le Docteur Laurent MAILLARD (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Messieurs les Professeurs Igor SIBON\* et Jean-Philippe JOSEPH\*.

**Excusés :** Mesdames les Professeurs Claire MAJOUFRE et Simone MATHOULIN-PELISSIER, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux), Monsieur le Docteur Philippe ARRAMON-TUCOO (Union Régionale des Médecins Libéraux Nouvelle-Aquitaine).

4 de ces membres ont donné pouvoir.

\* membres invités permanents

**Ordre du jour : Formation Plénière**

---

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2021

*Le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).*

## 2. Textes officiels

### - Ministère des Solidarités et de la Santé

- [Arrêté du 26 janvier 2021 \(J.O. du 12 février 2021\) fixant le contenu et les modalités de présentation du dossier de demande d'avis au comité de protection des personnes sur un projet de recherche mentionné au 1° de l'article L. 1121-1 du code de la santé publique portant sur les produits sanguins labiles, les organes, les tissus d'origine humaine ou animale et les préparations de thérapie cellulaire mentionnées à l'article L. 1243-1 du code de la santé publique.](#)

- [Arrêté du 2 février 2021 \(J.O. du 13 février 2021\) relatif au contrat type du contrat de début d'exercice.](#)

- [Décret n° 2021-138 du 10 février 2021 \(J.O. du 11 février 2021\) portant majoration exceptionnelle du montant de l'aide accordée sous forme de bourse d'études par le conseil régional aux élèves et étudiants des formations sanitaires et sociales.](#)

- [Arrêté du 16 février 2021 \(J.O. du 24 février 2021\) relatif aux centres régionaux de pathologies professionnelles et environnementales.](#)

- [Arrêté du 18 février 2021 \(J.O. du 20 février 2021\) modifiant l'arrêté du 31 juillet 2019 et portant sur les conditions pour la réalisation de certains actes professionnels en bloc opératoire par les infirmiers.](#)

- [Décret n° 2021-216 du 25 février 2021 \(J.O. du 26 février 2021\) relatif à la réforme du financement des structures des urgences et des structures mobiles d'urgence et de réanimation et portant diverses dispositions relatives aux établissements de santé.](#)

- [Arrêté du 25 février 2021 \(J.O. du 26 février 2021\) fixant le nombre maximum de diplômes d'études spécialisées complémentaires de groupe I susceptibles d'être délivrés par reconnaissance de l'expérience professionnelle.](#)

- **Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation**

- [Arrêté du 28 janvier 2021 \(J.O. du 26 février 2021\) portant nomination au conseil d'orientation de l'ANRS Maladies infectieuses émergentes.](#)

- [Arrêté du 8 février 2021 \(J.O. du 18 février 2021\) portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 8 février 2021 \(J.O. du 18 février 2021\) portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 8 février 2021 \(J.O. du 18 février 2021\) portant déclaration de vacance d'un emploi de professeur des universités de médecine générale offert à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 8 février 2021 \(J.O. du 18 février 2021\) portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts à la mutation et au recrutement au titre de l'année 2021 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 10 février 2021 \(J.O. du 27 février 2021\) fixant pour l'année 2020 les taux de promotion dans les corps de professeurs des universités-praticiens hospitaliers et des maîtres de conférences-praticiens hospitaliers, des professeurs des universités-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques et des maîtres de conférences-praticiens hospitaliers des disciplines pharmaceutiques, des professeurs des universités-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire des centres hospitaliers et universitaires et des maîtres des conférences-praticiens hospitaliers des centres de soins, d'enseignement et de recherche dentaire des centres hospitaliers et universitaires.](#)

- [Arrêté du 15 février 2021 \(J.O. du 25 février 2021\) modifiant l'arrêté du 24 mars 2017 modifié relatif aux modalités d'admission en deuxième ou troisième année des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de sage-femme.](#)

- [Arrêté du 5 mars 2021 \(J.O. du 7 mars 2021\) relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.](#)

### 3. Informations

➤ [Accès aux études de santé](#)

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil que le ministère n'a pas validé, à ce jour, le nombre de places qui seront proposées aux étudiants inscrits en PASS et en LAS.

➤ [Inscrits aux concours santé \(semestre 2\) – année universitaire 2020-2021](#)

Monsieur le Doyen présente les effectifs des inscrits en PACES au semestre 2 :

- 677 en médecine

- 306 en odontologie
- 522 en pharmacie
- 265 en sage-femme

➤ Enquête sur les conditions de vie des étudiants (cf pièce jointe)

Monsieur le Doyen laisse la parole aux élus étudiants pour présenter une enquête sur les conditions de vie des étudiants.

Il ressort de cette enquête qu'un tiers des étudiants en médecine déclarent avoir des difficultés financières. Un étudiant sur quatre n'a pas accès à un espace de travail isolé et satisfaisant. Un étudiant sur cinq est dépressif et deux étudiants sur cinq sont anxieux.

Un débat s'ensuit entre les membres du Conseil et les élus étudiants.

➤ ECNp du 15 au 17 mars 2021

Les horaires pour les épreuves d'après-midi sont les suivants :

- début des épreuves à 14 heures 30
- fin des épreuves à 17 heures 30 pour les non tiers-temps

➤ Nomination du secrétaire général au HCERES

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la nomination de Monsieur Stéphane LE BOULER en qualité de secrétaire général du HCERES pour un mandat de quatre ans à compter du 10 février 2021.

➤ Rencontre d'Hippocrate

Monsieur DUBUS informe les membres du Conseil de la prochaine rencontre d'Hippocrate qui se tiendra, en visioconférence, le 15 mars 2021 sur le thème : « l'indemnisation du dommage corporel en question ».

➤ Grilles score SIAPS (cf pièces jointes)

Monsieur le Doyen indique aux membres du Conseil que les nouvelles grilles du score SIAPS, nommées SIAPS2, ainsi que la notice sont téléchargeables à partir du lien : <https://webcerim.univ-lille2.fr/siaps/>  
Elles comprennent une grille **activité** remplie par le candidat, une grille **aptitudes** évaluée par deux enseignants de la même faculté mais d'autres disciplines et une grille **congrès** évaluée par un autre chercheur de la discipline.

➤ Avancement des PU-PH et des MCU-PH

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'un Conseil Restreint portant sur l'examen des dossiers d'avancement des enseignants PU-PH et MCU-PH aura lieu le lundi 22 mars à 16 heures 30 – Salle Henri Bricaud.

Les enseignants qui ont accepté d'évaluer les dossiers sont :

- pour les MCU-PH : les Docteurs Jean-Benoît CORCUFF et Emmanuel RICHARD,
- pour les PU-PH : les Professeurs Dominique LIGUORO, Claire MAJOUFRE, Sandrine DABERNAT, Pierre MERVILLE et Éric DOBREMEZ.

#### 4. Troisième cycle

➤ Demandes de création de D.U. – D.I.U.

- **Diplôme universitaire réactualisation des connaissances pour l'exercice de la profession de sage-femme**

Madame Séverine BARANDON (sage-femme) et Monsieur le Professeur Jacques HOROVITZ, demandent la création, à compter de l'année universitaire 2020-2021, d'un diplôme universitaire intitulé « **réactualisation des connaissances pour l'exercice de la profession de sage-femme** ».

**- Diplôme interuniversitaire accompagnement, soins et santé des personnes Trans\***

Monsieur le Professeur Vincent CASOLI demande la création, à compter de l'année universitaire 2021-2022, d'un diplôme interuniversitaire intitulé « **accompagnement, soins et santé des personnes Trans\*** ».

*Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).*

➤ Demandes de modifications de D.U. – D.I.U.

**- Diplôme universitaire spécialisation de la prise en charge du diabète par l'infirmier(e)**

Monsieur le Professeur Bogdan CATARGI, responsable de ce diplôme, précise que le stage est facultatif à compter de l'année universitaire 2020-2021.

**- Diplôme universitaire d'expertises médicales et diplôme d'université prise en charge des victimes de violences**

Suite au désistement de Monsieur le Docteur Larbi BENALI et face à la nécessité de relancer ces formations, Monsieur le Professeur Laurent BLOCH prendra seul la charge de ces deux diplômes à compter de l'année universitaire 2020-2021.

**- Diplôme universitaire compléments alimentaires : approches physiologique et médicale (enseignement à distance)**

Madame le Professeur Catherine BENNETEAU, responsable de ce diplôme, souhaite apporter des modifications au règlement de cette formation à compter de l'année universitaire 2021-2022 :

- l'intitulé change pour devenir : **diplôme universitaire compléments alimentaires : approches physiologique et médicale / food supplements : physiological and medical approaches (enseignement à distance).**

- ce diplôme universitaire doit pouvoir accueillir des étudiants anglophones **en plus** des étudiants francophones.

Effectifs anglophones supplémentaires : minimum 2 et maximum 15.

- les enseignements proposés en français sont **aussi** proposés en anglais. L'enseignement se fait à distance.

*Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).*

➤ Demande de suppression de D.U. – D.I.U.

**- Diplôme interuniversitaire de prise en charge du transsexualisme**

Pour cause de refonte de l'équipe des enseignants, du programme et des structures nationales entourant la prise en charge des patients transgenres, Monsieur le Professeur Vincent CASOLI, responsable de ce diplôme pour notre université, demande qu'il soit supprimé à compter de l'année universitaire 2020-2021.

*Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).*

➤ Création de la formation courte « prise en charge des victimes de violence »

**- Formation courte « prise en charge des victimes de violence CH Arcachon » - Professeur Laurent BLOCH**

**Objectifs de la formation :**

Développer les compétences des professionnels de santé dans la prise en charge multidisciplinaire des victimes.

**Capacité d'accueil :**

Minimum : 10

Maximum : 15

**Périodicité** : formation ouverte ponctuellement

**Calendrier** :

Date de début des enseignements : 8 avril 2021

Date de fin des enseignements : 24 juin 2021

**Enseignement en présentiel**

**Volume horaire** : 20 heures

**Titres requis ou niveau** :

Professionnels de santé médicaux et paramédicaux exerçant ou souhaitant exercer au contact de victimes de violence.

Titulaires des diplômes d'Etat de docteur en médecine, d'infirmier, sage-femme, assistante socio-éducative, cadre de santé.

**Coût de la formation** (formation continue uniquement)

400 €/stagiaire avec un minimum de 10 stagiaires

Au-delà de 10 stagiaires, 300 € par stagiaire supplémentaire

*Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (29 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

**Prochaine réunion : Lundi 12 avril 2021**

Bordeaux, le 8 mars 2021

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine